



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
GLN/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 02

OBJET : ENTREPRISE BELBEOC'H pour la Ville de Ploemeur

Travaux d'abattage

Voie du parking Océanis

A partir du mercredi 25 janvier 2023

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par les services techniques représentant la Ville de Ploemeur – 1 rue des Écoles – 56270 PLOEMEUR.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de travaux d'abattage, l'entreprise BELBEOC'H est autorisée à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur, situé sur la voie du parking Océanis, à partir du mercredi 25 janvier 2023, entre 8h30 et 17h00.

Article 2 : Afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, la circulation sera interdite, selon la signalisation réglementaire mise en place.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par les rues Saint-Exupéry, de Larmor et Boulevard François Mitterrand.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

24 JAN. 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex